

*9<sup>ème</sup> jour de confinement*

**La Rochelle :**  
**point de situation quotidien COVID19**  
**pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS**  
**mercredi 25 mars 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

---

Suite aux nouvelles mesures prises par le **gouvernement et publiées au Journal officiel du 24 mars et qui indiquent que « la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite »**, le Maire de La Rochelle Jean-François Fountaine a adressé au Préfet de la Charente Maritime une demande de dérogation pour les marchés de La Rochelle.

Le marché central de La Rochelle s'est déroulé ce matin mercredi 25 mars sous la halle dans le respect strict des gestes barrières et des mesures recommandées.

**Un nouvel arrêté a été signé par le Préfet pour que le Marché central de La Rochelle puisse se tenir désormais le mercredi et le samedi matin jusqu'à nouvel ordre.** Seule la halle intérieure du Marché central sera ouverte. Il n'y aura pas de marché extérieur.

**Le jeudi matin le marché de Port-Neuf aura lieu, en enclos avec une jauge** pour respecter les distances de sécurité sanitaire. Enfin **le marché de La Pallice est également autorisé le dimanche matin uniquement dans la halle couverte.**

Jean-François Fountaine demande aux habitants de **ne pas se déplacer au marché en famille et de ne pas faire les courses quotidiennement** mais une à deux fois par semaine. Il recommande également de **grouper les achats** entre amis, voisins, et de le proposer aux personnes fragiles ou qui ont des difficultés pour se ravitailler.

Le Maire appelle à **soutenir les commerces de proximité, essentiels à la vie de quartier**. Aussi il encourage les habitants à se ravitailler auprès d'eux, en respectant bien les consignes de sécurité et en faisant preuve de patience et de bienveillance les uns envers les autres.

A ce titre l'association de commerçants City Club La Rochelle, avec l'appui de la ville de La Rochelle, met en place un système de commandes auprès des commerçants rochelais avec livraison de proximité. Les commerçants qui le souhaitent sont invités à se faire connaître par mail à [cityclub.lr@gmail.com](mailto:cityclub.lr@gmail.com) auprès du City-Club pour être inscrits sur cette liste. Les modalités et contacts de la liste sont disponibles sur le site de la ville de La Rochelle [www.ville-larochelle.fr](http://www.ville-larochelle.fr) à la rubrique COVID19 pour découvrir les premiers acteurs inscrits.

Concernant les personnes sans-abris, **la Ville de La Rochelle avec le support d'Altea, de l'ADEI, du Toi Ketatous, de la SNSM et le don de matériel de la société Décathlon, a démarré l'équipement d'un centre d'accueil pour les personnes avec des chiens** qui ne peuvent pas bénéficier des chambres d'hôtel ouvertes par l'Etat. **Ce centre sera ouvert jeudi 26 mars après midi**. La Régie du Port de plaisance a par ailleurs ouvert les douches de la Capitainerie Place Bernard Moitessier de 15 heures à 17 heures.

Enfin pour répondre à de nombreuses demandes, la Ville de La Rochelle va renouveler la distribution des attestations individuelles de déplacement dès ce soir. Des formulaires type à récupérer gratuitement sont déposés dans les commerces alimentaires des quartiers et les pharmacies. Elle encourage ceux qui le peuvent à en imprimer pour leur entourage et leurs voisins.

La Ville de La Rochelle accompagne les enseignants de ses écoles afin d'envoyer par La Poste des supports pédagogiques pour les classes élémentaires lorsque les familles ne possèdent pas les équipements nécessaires à leur impression.

L'agglomération de La Rochelle souhaite préciser que la collecte des déchets verts est suspendue pour se concentrer sur le ramassage et le traitement des ordures ménagères. Les habitants sont priés de ne mettre aucun déchet vert dans les poubelles jaunes ou bleues.

Le Maire tient une nouvelle fois à assurer de son soutien ceux qui, chaque jour, travaillent pour assurer les missions essentielles de la vie quotidienne et appelle chacun à faire preuve de responsabilité en suivant strictement les consignes de confinement et en appliquant les gestes barrière.

### Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr/coronavirus](http://www.gouvernement.fr/coronavirus)

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou [capitainerie@portlarochelle.com](mailto:capitainerie@portlarochelle.com)

Transport Yélo : [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr) et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

### Accueil des enfants des personnels de santé

Scolarisation : Education Nationale, 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant - Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87.

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87.

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87.

### Rappel de la conduite à tenir (source ARS)

En cas de symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19 :

- Rester à domicile
- Eviter les contacts
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet (une téléconsultation est également possible)

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- Appeler le 15
- Ne surtout pas se déplacer chez le médecin ou aux urgences

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)